



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE

Arrêté temporaire n° ARD2024-202

Portant réglementation de la circulation et du
stationnement

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS
D902 - ROUTE DE SAINT-GERVAIS (LES
CONTAMINES MONTJOIE)

Monsieur François BARBIER, Maire de la commune des Contamines-Montjoie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation
de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°ARP2020-114 en date du 15/07/2020 portant délégation de signature à M. Jean-
Luc MATTEL,

Considérant qu'en raison des travaux réalisés par Alberto SILVA (GRAMARI - Passy), D902 -
ROUTE DE SAINT-GERVAIS (LES CONTAMINES MONTJOIE) du 31/10/2024 au 22/11/2024, et
qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à
la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le
présent arrêté.

ARRÊTE

Article N° 1

Du 31/10/2024 au 22/11/2024, D902 - ROUTE DE SAINT-GERVAIS (LES CONTAMINES
MONTJOIE), la circulation des véhicules est alternée par feux de circulation.

Article N° 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la
signalisation routière sera mise en place par :

GRAMARI - Passy
TSA 70011 - CHEZ SOGELINK
69134 DARDILLY CEDEX

Article N° 3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la
signalisation.

Article N° 4

Monsieur le Maire de la commune des Contamines-Montjoie et Monsieur le Commandant du
Groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article N° 5

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20241105-ARD2024_202-AR

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE, le 05/11/2024

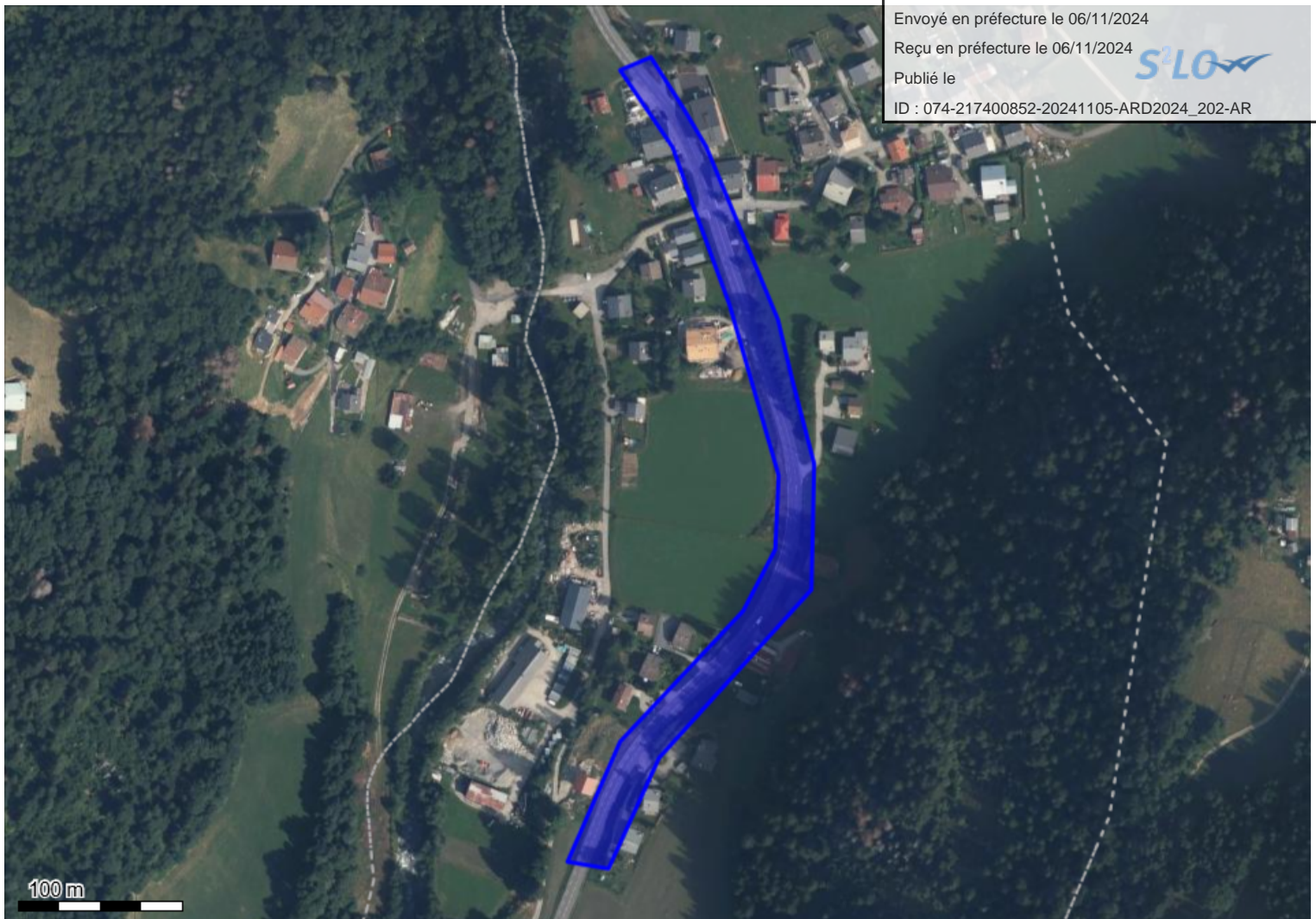
Pour le maire et par délégation, Adjoint au Maire

le Maire
François Barbier
Pour le Maire
M. J. L. L. L.
Adjoint

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Annexes :

- Emprise de l'arrêté



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.72885674,45.84452917 6.72909854,45.84460176 6.72934474,45.84433233 6.72953237,45.84411070000001 6.730095760000001,45.8431664 6.73021402,45.84282194 6.730381649999999,45.84237816 6.73036154,45.84169148 6.72916125,45.84077121 6.728765619999999,45.84016392000001 6.72844376,45.8402013 6.7288595,45.84085997 6.729825089999999,45.8415747 6.7300732,45.84191102999999 6.730100019999999,45.84231277 6.72971781,45.84324701999999 6.7294271100000005,45.84379833 6.729272879999999,45.84410662 6.72885674,45.84452917</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.844529 6.728857);(45.844602 6.729099);(45.844332 6.729345);(45.844111 6.729532);(45.843166 6.730096);(45.842822 6.730214);(45.842378 6.730382);(45.841691 6.730362);(45.840771 6.729161);(45.840164 6.728766);(45.840201 6.728444);(45.840860 6.728860);(45.841575 6.729825);(45.841911 6.730073);(45.842313 6.730100);(45.843247 6.729718);(45.843798 6.729427);(45.844107 6.729273);(45.844529 6.728857);
```